

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Journées romandes des 5 et 6 juillet 1952

Ces journées seront organisées par la section Jura-Nord, sous l'égide de la Fédération jurassienne. D'ores et déjà un comité d'organisation a été constitué et s'est réuni pour préparer le succès de cette belle manifestation.

Nous invitons les membres de la S.A.R. à réserver les dates des 5 et 6 juillet afin de venir nombreux dans notre pays jurassien, ils peuvent être assurés que nous ferons tout notre possible pour que leur séjour chez nous leur paraisse trop court et leur laisse un souvenir qu'on n'oublie jamais.

La petite cité de Delémont, pleine de charme et d'histoire, souhaite voir accourir dans ses rues une nombreuse cohorte d'apiculteurs venus de toutes les régions de la Romandie.

Le programme détaillé des Journées de la Romande 1952 ainsi que le prix de la carte de fête, avec délai d'inscription, paraîtront dans le numéro de juin de notre Journal.

Déjà nous pouvons donner un aperçu général de ces journées :

Samedi :

Après-midi : réception, visite de quelques coins pittoresques de la ville.

18 h. : courte causerie, puis apéritif.



DELÉMONT

réserve un accueil chaleureux aux apiculteurs romands les 5 et 6 juillet 1952

20 h. : Souper-soirée jurassienne avec participation d'un groupe de Vieilles Chansons-Danse.

Dimanche :

8 h. 30 : assemblée.

Communication de M. le Dr Guéniat, sur la ruche d'observations de l'Ecole normale de Porrentruy.

9 h. : tournée en autocar à travers les Franches-Montagnes.

13 h. : banquet officiel à Delémont. Participation d'un chœur jurassien.

En voilà assez pour vous mettre l'eau à la bouche et à vous décider à venir nombreux en visite à Delémont en juillet.

Le Comité d'organisation.

Communication du C. C.

Nous rappelons aux membres de la S.A.R. que la *Table des matières* de la Revue internationale, du Bulletin de la S.A.R. est à la disposition des apiculteurs, au prix réduit de 2 fr. 50.

Assurance responsabilité civile, vol et déprédation

Les membres de la S.A.R. sont avisés que le service des assurances est attribué au nouveau membre jurassien du comité, M. Henri Broquet, retraité des douanes, à Courtedoux, et cela dès le 1er mai 1952.

En me démettant de cette charge, que j'ai remplie par intérim pendant deux ans, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous ceux, membres de la S.A.R. et membres des comités de nos sections romandes, qui m'ont aidé à remplir ma tâche, souvent délicate, au plus près de ma conscience et dans l'intérêt des apiculteurs.

Les membres de la Société voudront bien s'adresser dorénavant directement à M. Broquet pour les demandes de renseignements et de formules de déclaration de sinistre, sans omettre (pour faciliter le contrôle) d'indiquer chaque fois leur numéro matricule.

En quittant le service des assurances, je tiens à rappeler à ceux de nos membres qui l'ignorent ou l'oublent trop facilement, que pour être couvert au 100 % en cas de vol ou déprédation, qu'il est nécessaire d'avoir payé la surprime qui est de 1 fr. de 11 à 20 ruches ; de 2 fr. de 21 à 30 ; de 3 fr. de 31 à 40 ; de 4 fr. de 41 à 50 et de 5 fr. de 51 et plus (compte de chèques postaux II 1480).

Ainsi, en cas de dommage, on s'évitera toute surprise désagréable.

Courrendlin, le 20 avril 1952.

Ls GASSMANN.